



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°22-2024 – 4 juillet 2024

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LA CNAM S'OBSTINE ET BRAQUE 6 000 SALARIÉS

La CNAM a fait le choix de passer en force la réorganisation du service médical en s'appuyant sur le rapport IGAS et un dialogue déraisonnable de la DSS.

Comment pourrait-on accepter sans bouger un projet bouclé entre juin et septembre, pendant l'été, et avec une instabilité du gouvernement et de l'Assemblée nationale ?

Il y a de l'obstination à maintenir le cap droit dans l'iceberg. Le bateau tangue et l'orchestre commence à jouer une musique inaudible.

Nous avons rencontré les pilotes du navire, Madame Combas-Richard et Dr Préaux le vendredi 28 juin 2024. (Cf compte rendu infra)

L'occasion pour le SNFOCOS de réaffirmer ses positions.

Ce sont des moyens dont a besoin le service médical ainsi que d'une revalorisation substantielle des classifications pour rendre attractifs les métiers du service médical.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

Le SNFOCOS ne peut que déplorer une méthode contrainte dans le fond et une temporalité qui ne suscitent que la crainte et la colère.

Le SNFOCOS réclame l'ouverture d'un véritable dialogue social constructif s'inscrivant dans le temps nécessaire au changement et refuse la brutalité de l'effet sidération qui va conduire le Titanic dans les abysses des risques psychosociaux.

Le CNAM doit redresser la barre avant qu'il ne soit trop tard.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

La CNAM s'obstine et braque 6 000 salariés

Pages 2 et 3 : Service Médical

L'effet sidération sème stress et découragement

Page 3 : Service Médical

Résultats des élections au CSE Central CNAM

Page 4 : Publication du SNFOCOS CPAM 13

Le SNFOCOS et la politique

Pages 5 et 6 : Branche Recouvrement

Commission de suivi du protocole d'accord relatif aux personnels chargés d'une activité de contrôle au sein de la branche recouvrement

Page 7 : Système différentiel

Réunion paritaire du 28 juin 2024

Page 8 : AG SNFOCOS Hauts de France

Retour sur le 26 juin dernier

Page 9 : Agenda



SERVICE MÉDICAL

L'EFFET SIDÉRATION SÈME STRESS ET DÉCOURAGEMENT

FO a rencontré Madame Combas-Richard et Dr Préaux le vendredi 28 juin 2024. L'occasion pour le SNFOCOS de réaffirmer ses attentes fortes de clarification et de modification de méthode.

Le discours de la Direction s'est voulu rassurant en rappelant que déjà 200 personnes ont été entendues.

Tous s'accordent à reconnaître que l'état des lieux et les recommandations de changement du rapport IGAS sont partagés. La direction s'est hasardée à parler de premier consensus excepté sur la nécessité, d'activer le levier des rémunérations.

A ce stade, selon la direction toujours, certains scénarii sont « préférés » : plutôt le scénario 2 et 3 plutôt que les 1 et 4.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

La direction indique que la restitution des effectifs est un réel sujet qui s'est imposé à la CNAM : « on fait tout pour recruter mais le nombre de candidats a beaucoup chuté. Nous avons diversifié les profils médicaux avec beaucoup de pharmaciens y compris dans la filière management et travaillons sur la délégation des ISM ».

Nous pensons que la vraie problématique est l'abandon de l'ambition dans les COG de conserver les effectifs médicaux et de rendre les rémunérations à un niveau enfin attractif.

La CNAM reconnaît l'inquiétude du personnel qui considère qu'il ne connaît pas le scénario et qu'il faut aller vite en raison de la contrainte de restitution à la DSS en octobre prochain. C'est la raison pour laquelle la CNAM va finaliser le scénario en septembre pour lever les incertitudes. D'ici là, la loi qui permet d'obtenir la délégation des ISM sera promulguée.

Le SNFOCOS s'étonne de ces éléments de langage et de la volonté de la direction de se limiter à de la concertation. Des rapports IGAS, il y en a très régulièrement mais ils ne sont pas forcément suivis. Ce rapport était issu d'une commande d'un ancien ministre et il y en a eu 2 autres depuis. Au regard du contexte politique et institutionnel incertain (élections législatives), la commande à marche forcée entre juin et septembre est une véritable obstination.

Nous demandons à la CNAM de différer ses travaux et de s'inscrire dans un véritable dialogue social.

Nous sommes attachés au temps du dialogue constructif avec les temporalités nécessaires au regard des lourds impacts sur les organisations, les personnels, les partenaires, les professionnels de santé et les assurés.

Au lieu de cela, la CNAM joue l'effet « sidération » avec une annonce vécue brutalement, génératrice de RPS.

De plus, la CNAM n'a pas anticipé ni adapté le projet des classifications. Pour seul exemple parmi tant d'autres, la CNAM n'a pas souhaité faire évoluer les ISM du service médical qui vont rester au niveau 6E alors que le même métier dans les UGECAM va évoluer sur 3 niveaux.

De même, le projet de la direction met sous silence les métiers de managers et les fonctions support.

Il y a une obstination délétère à remettre ce rapport en septembre alors qu'il n'y a aucun aspect du projet qui soit bien vécu par l'ensemble du personnel du service médical. Même le RSI n'a pas été traité comme cela !

Le SNFOCOS a rappelé que seul le dialogue social constructif et dans le temps garantit l'acceptabilité du projet. Au lieu de cela, la Cnam a fait le choix de la brutalité d'une courte concertation et recherche une résilience du personnel par effet de sidération.

Que ce soit sur la méthode ou les délais, nous ne sommes pas en phase avec ce qui est proposé.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



SERVICE MÉDICAL

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CSE CENTRAL CNAM

Le contexte anxiogène vécu au service médical n'est pas pour rien dans l'augmentation de la participation aux votes qui croit de 13% chez les PC notamment.

FO consolide sa première place à la CNAM et le SNFOCOS préserve sa seconde place chez les PC et progresse de 6% chez les cadres.

	TOTAL SUPPLEANTS TOUS COLLEGES								
	2020			2024			≠		
	VOIX	%	SG	VOIX	%	SG	VOIX	%	SG
FO	1022	26,51%	7	1212	27,01%	8	+190	+0,50%	+1
CGT	862	22,36%	7	917	20,44%	5	+55	-1,92%	-2
CGC	792	20,54%	5	919	20,48%	6	+127	-0,06%	+1
CFDT	778	20,18%	6	971	21,64%	5	+193	+1,46%	-1
SUD	169	4,38%	0	177	3,94%	0	+8	-0,44%	+0
CFTC	181	4,69%	0	290	6,46%	1	+109	+1,77%	+1
UNSA	23	0,59%	0						
SE	26	0,67%	0						

La composition du futur CSEC sera donc ainsi (titulaires) :

FO/SNFOCOS 9 élus, CFTC 1 élu, CFDT 5 élus, CGC 5 élus, CGT 5 élus.

Le SNFOCOS remercie tous les électeurs qui nous ont fait confiance.

Notre présence au sein de cette instance nous permettra de faire entendre votre voix et cette pluralité syndicale sera un plus et nous unirons toutes les forces dans le combat qui va se mener autour de la réorganisation du service médical et la meilleure rémunération de tous les salariés.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

PUBLICATION DU SNFOCOS CPAM 13

LE SNFOCOS ET LA POLITIQUE



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

Cher(e)s Collègues,

Dans cette période troublée, rappelons nos principes fondateurs.

La Confédération Force Ouvrière, et par conséquent le SNFOCOS, a notamment un principe fort : la lutte contre les influences politiques au sein de notre organisation.

D'où un de nos slogans : « libres et indépendants » (des pressions du monde politicien).
Ou encore notre devise « contre toute emprise politique ».

Pourquoi ?

- Parce que nous refusons les divisions entre travailleurs en fonction de leurs choix politiques. Nous défendons tous les travailleurs quelles que soient leurs convictions politiques personnelles.
- Parce que nous considérons les travailleurs comme des adultes : chacun d'entre eux, en tant que citoyen, vote ou milite en son âme et conscience. Nous n'avons pas à leur faire la leçon.
- Parce que nous défendons les intérêts des travailleurs sans ambiguïté : même si un parti "présumé ami" ou "préssumé favorable" devait accéder au pouvoir politique national ou local. Nous restons dans notre rôle, sans complaisance ou ambiguïté.

C'est pour ces raisons que le SNFOCOS évite aussi de se positionner sur des sujets sociétaux, sujets qui sont traités par des associations ou des partis politiques. Organisations que chacun peut bien entendu rejoindre s'il le souhaite.

Le SNFOCOS se concentre sur la défense des intérêts des travailleurs.

Par conséquent, le SNFOCOS, contrairement à d'autres syndicats, ne donne jamais de consigne de vote aux élections politiques, notamment législatives ou présidentielles.

Cela nous évite par la suite d'avoir une certaine responsabilité dans la destruction de nos acquis par le candidat élu (casse du droit du travail, réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, traités de libre-échange, délocalisations, etc...).

Si vous êtes en accord avec ces principes, rejoignez FORCE OUVRIÈRE et le SNFOCOS !

Le Secrétaire Général du SNFOCOS CPAM 13 : Jean-Marc OTTAVIANI



BRANCHE RECOUVREMENT

COMMISSION DE SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX PERSONNELS CHARGÉS D'UNE ACTIVITÉ DE CONTRÔLE AU SEIN DE LA BRANCHE RECOUVREMENT

Le 21 juin 2024 s'est déroulée la réunion de la commission de suivi annuelle prévue par le protocole du 27 février 2009.

Titre I : Prévention et protection contre les risques

Les équipements de sécurité restent semblables à ceux des années précédentes.

Des actions de prévention ont été déployées en 2023 en complément du développement de l'outil Réagir qui doit permettre de mieux recenser les incivilités quotidiennes. Une formation spécifique à la gestion des situations difficiles est prévue pour l'ensemble des inspecteurs en 2024.

Le droit de retrait n'a pas été exercé en 2023.

Toutefois, il est à relever que **6 organismes** ont été amenés à réaliser au moins un contrôle :

- **dans les locaux de l'Urssaf** car la situation semblait présenter un risque : lieu de contrôle situé au domicile du cotisant dans une zone sensible, entretien conclusif à la suite d'incivilités,
- **dans les locaux de la gendarmerie ou de la police dans le cadre de la LCTI** pour certaines auditions libres pour lesquelles un risque était identifié en amont.

Afin d'avoir une information plus précise, nous avons demandé que le nombre de ces contrôles soit communiqué lors de la prochaine Commission de Suivi en complément du nombre d'organismes concernés.

Malgré ces précautions, au sein de 12 Urssaf, **34 salariés** ont été victimes « d'incivilités » contre 11 en 2022 et 13 en 2023, la vigilance sur ce sujet est donc plus que jamais d'actualité.

Les incivilités ont été citées par 8 organismes, les violences verbales par 6, les pressions psychologiques par 5 et une agression physique est à déplorer. Un accompagnement psychologique a été proposé à 17 salariés au regard de la nature et de la gravité des situations, seuls 4 salariés ont souhaité en bénéficier.

Titre II : Les sujétions

LCTI

Alors même qu'un organisme n'a pas communiqué le nombre d'heures ayant donné lieu à compensation, il est établi que pour 20 organismes :

- le nombre d'heures de travail ayant donné lieu à majoration de salaire est de 4 639 en 2023 contre 3 733 en 2022 et 1 432 en 2021,
- le nombre d'heures de travail ayant donné lieu à récupération en temps est de 1 025 en 2023 contre 413 en 2022 et 372 en 2021.

Ce qui représente une augmentation très significative.

Près de 82% de ces heures ont fait l'objet de majoration de salaire, **un moyen notamment d'augmenter les salaires peu attractifs !**

CCA

Le nombre de jours de déplacement supérieur à 5 jours (981) observe une légère baisse en 2023, après une hausse importante en 2022 (1 038), de même que le nombre de jours de déplacement supérieur à 20 jours (490 en 2023 contre 507 en 2022).

En 2023, 107 inspecteurs de 9 organismes (contre 127 inspecteurs de 12 organismes en 2022), ont été concernés par cette compensation.

Pour mémoire le nombre de jours de déplacements faisant l'objet d'une compensation était de 2 220 jours en 2019, **la diminution semble donc perdurer ce qui est positif.**

Titre III : Carrière professionnelle

VMF

En 2023, le pourcentage des inspecteurs éligibles, donc ayant une ancienneté supérieure à 4 ans, bénéficiant du niveau 7, **atteint 79.5%** grâce aux **101 mesures** de VMF financées à 100% par le national (133 candidats). Si ce pourcentage est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, il est toutefois comparable à celui de 2011 (79.30%) et inférieur à celui de 2010 (82.50%).

Deux organismes (10 en 2023) restent toujours en deçà du seuil de 75%.

Concernant la campagne 2024, le financement à 100% de ces parcours est reconduit. **Nous espérons qu'il permettra enfin à tous les organismes de dépasser ce seuil et d'augmenter le pourcentage total d'inspecteurs niveau 7.**

Au 31 décembre 2023, la branche comptait, comme en 2021, 1 484 inspecteurs (dont 40 en formation initiale), c'est moins qu'en 2015, 2019 et 2020.

Malgré les recrutements, force est de constater que **depuis 2015 ce sont 20 postes d'inspecteurs qui ont disparu. Les efforts de recrutements doivent donc se poursuivre !**

Dispositif d'accompagnement aux fonctions managériales

En 2023, seulement 6 inspecteurs ont évolué vers des fonctions managériales (5 au sein du contrôle) et 2 ont intégré la formation initiale de l'EN3S.

Compte tenu notamment des difficultés rencontrées dans l'exercice des missions et des faibles perspectives d'évolution, les passerelles vers d'autres métiers sont plus que jamais indispensables et elles ne sont pour l'instant ni suffisamment développées ni suffisamment connues. La Caisse Nationale a indiqué ne pas avoir engagé les travaux prévus en raison des discussions sur la classification. **Ces réflexions doivent pourtant être menées rapidement afin d'offrir des possibilités de mobilités à tous ceux qui le souhaitent.**

Concernant la classification, le représentant de l'Ucanss n'a pas souhaité que les réponses à nos questions, notamment concernant le troisième niveau proposé pour les inspecteurs, soient évoquées lors de la Commission : confusion des fonctions manager/inspecteur pour la supervision, articulation de ce 3^{ième} niveau avec le protocole de 2009, existence ou non d'un financement national affecté, engagement ou non sur le pourcentage d'attributaires de ce niveau supplémentaire... ?

Des réponses doivent être apportées lors de la prochaine réunion du groupe de travail classification Employés/Cadres. **Nous serons au rendez-vous pour obtenir tous les éclaircissements attendus !**

Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement



SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

RÉUNION PARITAIRE DU 28 JUIN 2024

Les organisations syndicales étaient convoquées vendredi 28 juin 2024 à une réunion paritaire portant sur deux points :

Le transfert de la gestion administrative

Malakoff Humanis, le gestionnaire historique du système différentiel se refusant à prendre en charge directement la gestion du système, avait annoncé lors de la dernière réunion paritaire, le changement de prestataire, en passant d'EOSA à KARIBU Gestion. Après nous avoir vanté la pertinence de ce choix et les qualités de ce futur gestionnaire, nous apprenons que ce transfert interviendra à effet du 1^{er} janvier 2025.

Aucune opération à effectuer de la part des bénéficiaires, le premier règlement s'opérera vers le 6 janvier 2025. Cependant, il conviendra à partir de cette date d'envisager la création d'un compte sur l'espace client du nouveau prestataire. Une campagne d'information, prioritairement digitale précèdera ce transfert en octobre et novembre 2024.

Qu'en sera-t-il de nos retraités très éloignés ou absents de l'informatique et des outils qui y sont associés ?

Résultats de l'enquête de satisfaction 2023 sur EOSA

Malakoff Humanis se targue d'un résultat très satisfaisant sur le taux de qualité de son prestataire EOSA en passant de 2,86% en 2022 à 3,05% en 2023.

Or, en examinant plus précisément les chiffres présentés, on constate que sur 150 000 bénéficiaires potentiels au 31/12/2022, seulement 110 questionnaires ont été envoyés et 38 réponses réceptionnées.

On peut s'interroger sur la pertinence d'une enquête se rapportant à 38 réponses.

Conclusion

On nous annonce que le nouveau gestionnaire fera preuve d'une gestion innovante et dynamique pour les bénéficiaires actuels et futurs du système différentiel.

Nous souhaitons que cette annonce se concrétise dans les faits, et resterons particulièrement vigilants vis à vis de nos mandants.

Annie SZUFA pour la délégation du SNFOCOS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SNFOCOS HAUTS DE FRANCE

RETOUR SUR LE 26 JUIN DERNIER

Le mercredi 26 juin 2024, les camarades SNFOCOS des Hauts de France se sont réunis pour leur Assemblée Générale annuelle aux côtés de Jean Baptiste KONIECZNY, Secrétaire Général de l'UD du Pas de Calais, d'Audrey DUJARDIN Secrétaire Générale de l'UD du Nord et Bruno GASPARINI, Secrétaire Général du SNFOCOS.

L'assemblée générale débuta par les sujets autour de la transition industrielle de la région orientée sur le leurre de l'industrie des batteries pour les véhicules électriques, (implantation de 14 sites de production) avec à la clé la création de 10 000 emplois exposés à des produits chimiques toxiques et corrosifs.



L'actualité des organismes (Disparition du Service Médical, Flex office, semaine en 4 jours) et des négociations autour de la classification ont alimenté les échanges et les débats avec la salle.

Les travaux poursuivis par les camarades au sein des différentes commissions permanentes professionnelles furent présentés.

Le point statutaire permit de rendre compte de la trésorerie, des adhésions, des besoins de syndicalisation et de procéder à l'actualisation des mandats.

Les adhérents ont réélu à l'unanimité : Valérie DEMARETZ secrétaire du syndicat départemental SNFOCOS du Pas-de-Calais et Philippe BOROWCZAK comme secrétaire adjoint. Thierry LOURME et Mickael DEMOYER comme secrétaire et secrétaire adjoint du syndicat départemental SNFOCOS du Nord. Giovanni PICCOLI et Patrick BRESOUS comme trésorier et trésorier adjoint.

Philippe BOROWCZAK, Mickael DEMOYER et Thierry LOURME ont été reconduits comme délégués régionaux du SNFOCOS des Hauts De France.



Enfin les camarades ont pu profiter des jardins du lieu de l'assemblée générale et poursuivre leurs échanges avec les secrétaires des diverses instances autour des problématiques locales ou personnelles.

L'engagement de notre syndicat, dans la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres des Hauts De France au sein de nos organismes de Sécurité Sociale, ainsi que l'engagement des camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales ont de nouveau pu être appréciés.

Philippe BOROWCZAK, Secrétaire départemental adjoint 62

et Délégué régional HDF

Retrouvez l'album photos de cette instance [sous ce lien](#).



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

Ou contactez un des représentants SNFOCOS dans votre organisme ou le délégué SNFOCOS de votre région.

AGENDA

5 juillet 2024 : INC
Caisse Nationale
de solidarité pour
l'autonomie

9 juillet 2024 :
RPN Classification
ADD

RPN Classification
PC

16 juillet 2024 :
RPN Classification
E&C

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

